

COLLEGE HENRI SELLIER

7 RUE JULES GUESDE
14460 COLOMBELLES

Programme prévisionnel

séjour en Angleterre

Dans le cadre du dispositif "Ecole ouverte", le collège propose un séjour en Angleterre pendant la période des **Vacances de la Toussaint, du 23/10/2017 au 28/10/2017**, selon le programme **prévisionnel** suivant :

	Activités
Lundi 23/10	6h15 Présentation en gare maritime de Ouistreham pour l'enregistrement. Attention acheminement jusqu'à Ouistreham à la charge des familles. Départ de Ouistreham à 08h30. Traversée libre. Arrivée à Portsmouth à 13h15. Pique-nique à prévoir par les familles. Débarquement. Départ pour Bath en autocar privé. Arrêt à Salisbury et visite (2heures) Diner et nuit à l'auberge de jeunesse YMCA à Bath.
Mardi 24/10	Petit déjeuner continental à l'auberge de jeunesse. Journée et déjeuner à Bath. Diner et nuit à l'auberge de jeunesse.
Mercredi 25/10	Petit déjeuner continental à l'auberge de jeunesse. Journée de visites à Bristol, transport en bus privé. Diner et nuit à l'auberge de jeunesse.
Judi 26/10	Petit déjeuner continental à l'auberge de jeunesse. Journée et déjeuner à Bath. Diner et nuit à l'auberge de jeunesse.
Vendredi 27/10	Petit déjeuner continental à l'auberge de jeunesse. Déjeuner à Bath puis départ en bus privé à 13h, arrêt à Stonehenge (2 heures), arrivée à Portsmouth en fin d'après midi. Présentation en gare maritime de Portsmouth vers 20h45. Nuit à bord en siège en salon
Samedi 28/10	6h45 : Arrivée à Ouistreham. Retour Ouistreham/Colombelles à la charge des familles

Les documents suivants seront à transmettre au fur et à mesure de leur obtention :

- **photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport**: ce document doit être en cours de validité. L'original est à apporter et à remettre aux enseignants le lundi 16 octobre,
- **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** : à demander auprès de votre caisse d'assurance maladie. Attention délais de 15 jours pour l'obtention,
- **attestation d'assurance civile** : à demander auprès de votre compagnie d'assurance,
- **l'autorisation de sortie du territoire** accompagnée de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire (carte d'identité, passeport ou titre autorisant le séjour en France).